


REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</b>		<b>Délibération n° DEL 26-12          Du 24 juin 2026</b>
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 17 juin 2026, se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 13  PRESENTS : 9  POUVOIRS : 2  VOTANTS : 11	POUR : 11  CONTRE : 0  ABSTENTIONS : 0	
<p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.          Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint          Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i>          Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i>          Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI          Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI</p>		
<b>Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET ANNEXE DE RENAISSANCE</b>		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14, L. 2121-31, L. 2313-1 et L.2121.29,</p> <p>Vu la délibération n° DEL 25-33 du 17 décembre 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe de Renaissance pour l'exercice 2026,</p> <p><i>Après en avoir délibéré</i></p> <p><i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p>		

**PROCEDE** aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci -dessous dans le cadre de la modification n°1 de l'exercice 2026 du budget annexe de Renaissance qui s'élève à un montant global de 133 174.73 € et dont la balance générale peut se résumer de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Montant
chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	40 000,00 €
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>40 000,00 €</b>

Recettes	Montant
Nature 002 - résultat de fonctionnement reporté	92 854,52 €
Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	- 52 854,52 €
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>40 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Montant
chapitre 21 - Immobilisations corporelles	99 976,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	- 6 200,00 €
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>93 776,00 €</b>

Recettes	Montant
Nature 001 - résultat d'investissement reporté	93 174,73 €
<i>reste à réaliser</i>	<i>601,27 €</i>
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>93 776,00 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>133 776,00 €</b>
-----------------------	---------------------

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>133 776,00 €</b>
-----------------------	---------------------

Cette décision modificative n°1 augmente le budget de fonctionnement de 40 000 euros : le nouveau budget de fonctionnement s'élève à 780 050 €.

Cette décision modificative n°1 augmente le budget d'investissement de 93 776 euros : le nouveau budget d'investissement s'élève à 140 776 €.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Pour extrait conforme au Registre  
Le Président du C.C.A.S.

Richard LEJEUNE  
Maire



Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20260624-DEL26-12-DE  
Date de transmission : 01/07/2026  
Date de réception en Préfecture : 01/07/2026  
Date de publication : 02/07/2026